



C.A.M.I.L.A.-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibérique et Latino-Américains
Nord-Européens et Asiatiques

Présidente : Renée VIZZARI 04 90 77 97 82 - 06 74 43 54 87 – vizzarirenee@wanadoo.fr

Siège social : 1610, route de la Bastide - Les Croyes - 84240 GRAMBOIS – <https://www.chiensducamila.com>

ELECTIONS STATUTAIRES POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITE APPEL A CANDIDATURE

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,
Conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous informer de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire Elective le :

VENDREDI 20 novembre 2020 à 17 heures – Parc des Expositions à DOUAI

au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement partiel statutaire du comité (Art. 12 des statuts).

Rappel : Cet appel à candidature s'adresse aux adhérents à jour de cotisation 2020 et ayant cotisé sans interruption pendant trente-six mois au jour du scrutin.

Cinq (5) postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration pour une durée de six ans.

Les cinq membres du comité suivants sont sortants et rééligibles : Mesdames : Sophie BALAGNE, Marie Pierre COUILLAUD, Renée VIZZARI, Messieurs Philippe BELAIN et Sylvio FAUREZ.

R.I - Art.8-2 – Commission des élections : Le Comité, lors de sa délibération en date de Mars 2020, a désigné, à l'unanimité des participants (8) les membres de la Commission des élections : Madame Marie Claire BELAIN (présidente), membres : Madame Corinne TESTELIN et Monsieur Sylvain ROUGEVENTRE.

Dossier de candidature, chaque candidat doit fournir :

- 1 - Une lettre de candidature signée mentionnant les motivations qui le ou la mène à postuler qui sera diffusée sur le site du club.
- 2 - Une déclaration sur l'honneur, sur papier libre, datée et signée attestant ne pas acheter **habituellement** de chiens pour les revendre.
- 3 - Un extrait de casier judiciaire, (bulletin N°3) datant de moins de 3 mois.

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

Les candidatures devront être postées impérativement, au plus tard le 22 septembre 2020 (le cachet de la poste faisant foi), **uniquement en lettre suivie, ou recommandée avec AR sous peine de nullité**, à l'adresse postale de la Présidente de la Commission des élections du CAMILA-NEA :

**Madame Marie Claire BELAIN
Candidature CAMILA-NEA
680, rue des Trois Magots
59226 – RUMEGIES**

**Au vu de la conjoncture actuelle due au CORONAVIRUS et pour anticiper une éventuelle décision gouvernementale, il serait prudent d'envoyer conjointement votre candidature (dossiers complets y compris le numéro d'envoi suivi ou de RAR), par mail.
Seules les candidatures envoyées par la poste seront prises en compte.**

Modalités pour les candidatures :

- Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet, s'il a été posté après la date butoir du 22 septembre 2020 (cachet de la poste faisant foi) ou si la candidature a été envoyée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La commission des élections sera en charge de vérifier la recevabilité des candidatures et dressera un procès-verbal avec la liste des candidats admis à figurer sur les bulletins de vote, qui sera transmis au comité par tous moyens modernes de communication.

Les candidats seront informés de la décision de la Commission des Elections par mail. Si une candidature est refusée, le candidat recevra également un courrier en RAR.

ARTICLE 12 : ADMINISTRATION

L'Association est dirigée par un comité composé au maximum de dix administrateurs, élus par les membres de l'Association ayant droit de vote à l'assemblée générale. Pour être électeur, il faut être membre depuis plus de neuf mois et à jour de cotisation dont celle de l'année en cours. Pour être éligible, il faut faire acte de candidature dans les conditions définies par le Règlement Intérieur, être électeur, majeur, résider dans l'un des pays membres de la Fédération Cynologique Internationale, être membre de l'association depuis au moins trente-six mois, à jour de cotisation y compris celle de l'année en cours et ne pas pratiquer de façon habituelle l'achat de chiens pour les revendre. Ces conditions doivent être satisfaites lors de l'envoi de la candidature sauf en ce qui concerne l'ancienneté qui est décomptée au jour du scrutin. Les administrateurs sont élus pour six ans, chaque année s'étendant d'un intervalle séparant deux assemblées générales. Le Comité se renouvelle par moitié tous les trois ans. Lors de l'assemblée constitutive ou en cas de renouvellement complet du Comité, la désignation des membres sortants après trois ans est fixée en tenant compte du nombre de voix obtenues par les membres du Comité désignés par cette assemblée, ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix étant élus pour six ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Un administrateur ne peut cumuler que deux autres mandats (administrateur d'association de race ou territoriale). Les fonctions d'administrateur sont gratuites et ne peuvent à quel titre que ce soit donner lieu à rétribution.

Pour les élections, les votes s'expriment soit à l'assemblée générale soit par correspondance, à bulletin secret, ceux ayant obtenu le plus grand nombre de voix étant élus pour six ans.

Le vote par procuration n'est pas admis. Les administrateurs sont bénévoles. Le remboursement des frais se fait dans les conditions définies par le règlement intérieur.

Le 04 septembre 2020

Renée VIZZARI
Présidente